



Politique d'admission (accès)

Politique d'admission (accès)

L'École internationale du Mont-Bleu est d'abord une école de quartier offrant le Programme primaire du Baccalauréat International à tous ses élèves, du préscolaire à la sixième année. Notre école fait partie de la Société des Établissements du Baccalauréat International du Québec (SÉBIQ).

Les élèves qui résident sur le territoire de l'École internationale du Mont-Bleu vivent le Programme Primaire (PP); aucune sélection n'est nécessaire pour eux. Le programme développe chez nos élèves la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité internationale afin de bâtir un monde meilleur.

Nous offrons aussi la possibilité à des élèves fréquentant les autres écoles du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais de vivre le programme international à partir de la 3^e année du primaire, dans le volet à rythme accéléré. Dans un cadre d'enrichissement et de complément au programme du ministère de l'Éducation, les élèves sélectionnés ont l'opportunité d'évoluer au sein d'un groupe où le rythme d'apprentissage favorise le plein développement de leur potentiel et l'acquisition de capacités supérieures par l'approfondissement de concepts plus complexes. Aussi, dès leur entrée en 1^{re} année du 2^e cycle, les élèves ont l'occasion de se familiariser avec la langue et la culture espagnoles.

Le volet à rythme accéléré représente à notre école deux classes par niveau, de la 3^e à la 6^e année. Dans le cadre du processus de sélection pour la 3^e année, 52 places sont disponibles annuellement.

Conditions d'admission à la sélection pour le volet à rythme accéléré

- Compléter et remettre le formulaire d'inscription à l'École internationale du Mont-Bleu.
- Faire remplir par l'enseignant titulaire de l'année en cours le formulaire de qualification critérié qui devra être remis à l'École internationale du Mont-Bleu, par l'école de provenance.
- Si l'élève ne fréquente pas une école du CSSPO au moment de l'inscription au processus de sélection, remettre à l'École internationale du Mont-Bleu le bulletin final de la 1^{re} année et le premier bulletin de la 2^e année.
- Respecter l'échéancier publié sur le site web de l'École internationale du Mont-Bleu.
- Un parent peut signifier son intérêt à inscrire son enfant à l'École internationale du Village dans l'éventualité où ce dernier ne serait pas accepté à l'École internationale du Mont-Bleu. Les parents doivent obligatoirement avoir coché cette demande sur le formulaire d'inscription afin qu'elle soit traitée.

Critères de sélection pour le volet à rythme accéléré

- Résultat sommaire minimal de 80% en français et en mathématique au bulletin final de la 1^{re} année.
- Résultat sommaire minimal de 80% en français et en mathématique au premier bulletin de la 2^e année.

- Pour chaque bulletin, la pondération est la suivante :

Lecture	50%	50%
Écriture	30%	
Communication orale	20%	
Math résoudre	20%	50%
Math raisonner	80%	

- Pour l'ensemble des bulletins considérés, la pondération est la suivante :

Bulletin final de la 1 ^{re} année	50%
Premier bulletin de la 2 ^e année	50%

- Se situer dans les 52 premiers élèves selon les résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 1^{re} et de la 2^e année.
- Recommandation positive de l'école de provenance :
 - la direction de l'école de provenance doit recommander l'élève au volet à rythme accéléré;
 - l'élève doit obtenir un seuil minimal de 30/40 (75%) pour l'ensemble des critères contenus dans le tableau ci-dessous :

Le parcours d'éducation internationale en classe à rythme accéléré est un programme pour les élèves dont le profil démontre des attitudes et des motivations particulières, telles que décrites dans le tableau ci-dessous. L'enseignant titulaire de l'année en cours est invité à évaluer l'élève sur une échelle de 1 à 4 (1 = à améliorer; 2 = satisfaisant; 3 = très satisfaisant; 4 = excellent).

Attitude et motivation	1	2	3	4
Démontre une ouverture d'esprit et un vif intérêt pour la culture générale				
Veut faire une différence pour son environnement				
Démontre une motivation et fait preuve d'engagement dans ses apprentissages scolaires				
Est empathique envers les autres				
Fait preuve d'une grande autonomie				
Apprend facilement et recherche l'approfondissement des concepts vus en classe				
Respecte les consignes et les règles de vie				
Est organisé (e) dans son travail				
Est attentif (ve) en classe				

Est responsable				
-----------------	--	--	--	--

Processus de sélection de l'École internationale du Mont-Bleu

Le service de l'organisation scolaire du CSSPO procède au traitement des données et transmet à l'école la liste des élèves selon les résultats.

Les directions de l'École internationale du Village et de l'École internationale du Mont-Bleu font la lecture des résultats et déterminent la liste des élèves acceptés et ceux qui figureront sur la liste d'attente selon les critères indiqués plus haut.

Droits et responsabilités de la communauté : politique d'accès

La direction de l'école doit appliquer un certain nombre de règles administratives pour inscrire un élève. Ces règles respectent les exigences de la Loi sur l'instruction publique et du régime pédagogique, de même que celles du ministère de l'Éducation (MEQ) relatives au contrôle de l'effectif scolaire ainsi que le Programme international (IB).

Communauté	Droits	Responsabilités
Direction	Revoir les critères d'accès et d'admission	- Au préscolaire et au primaire, toute demande d'inscription (pour l'école de quartier ou pour un libre choix) doit être faite à l'école de quartier d'abord. - L'école se dote de critères de sélection particuliers. Ceux-ci doivent toutefois donner priorité aux élèves du territoire école. - De plus, la direction doit déposer sur le site internet les informations pour la sélection, du processus de sélection utilisé. - Pour le programme à rythme accéléré, notre école doit se doter d'un processus de sélection transparent et objectif. L'équipe-école analyse les candidatures des élèves sous la recommandation des enseignants d'autres école et de la nôtre ainsi que du bulletin de l'année précédente de chaque élève ayant faite une demande pour le programme international au rythme accéléré.

		- La direction doit offrir une séance pour valoriser et informer les parents de la future clientèle, du programme international (rythmes régulier et accéléré) offert à l'école. - Réviser annuellement la politique d'admission de l'école.
Enseignants	Pouvoir se référer à la politique d'accès et d'admission	Lire annuellement la politique d'admission.
Personnel non-enseignant	Pouvoir se référer à la politique d'accès et d'admission	Lire annuellement la politique d'admission.
Élèves	- Être informés du programme particulier offert dans notre école - Être informé des critères de sélection, des exigences et des contenus du programme international	
Parents	- Avoir accès à des informations sur le programme international offert à l'école et au processus d'inscription - Être informés des critères de sélection, des exigences et du programme international offert à l'école	- Le parent doit se renseigner auprès de notre école du programme international offert et y faire sa demande d'inscription. - Le parent doit confirmer son inscription dans un délai de 10 jours suivant la confirmation de l'école. - Le parent doit informer son enfant des critères de sélection, des exigences et du programme international offert à l'école
Coordonnatrice/ Coordonnateur	Propose et réviser différents critères d'admission	- Travaille en collaboration avec la direction sur la politique des critères d'admission. - Réviser annuellement la politique d'admission de l'école.

Transmission de la décision de l'École internationale du Mont-Bleu

- Après l'étude du dossier de l'élève, l'École internationale du Mont-Bleu transmet aux parents la décision à savoir si l'élève est accepté, refusé ou s'il figurera sur une liste d'attente.
- Si l'élève est accepté, les parents doivent confirmer l'inscription de l'enfant à l'École internationale du Mont-Bleu en respectant l'échéancier.
- Si les parents refusent la place offerte, l'enfant se verra retiré définitivement de la liste de candidats.
- Selon la présente politique, l'École internationale du Mont-Bleu ne transmettra aucun résultat du processus de sélection aux parents.

Liste d'attente

À la suite du processus de sélection, une liste d'attente est créée et est valide pour les deux années scolaires suivant la période de sélection. La liste d'attente sera utilisée lorsqu'un candidat refuse la place offerte, lors d'un départ ou d'un déménagement, et ce, avant le 30 septembre.

Places disponibles annuellement

De la 3^e à la 6^e année, le ratio est de 26 élèves par classe. Des places seront disponibles en classe à rythme accéléré seulement s'il y a des déménagements ou des départs d'élèves. Pour la 3^e et la 4^e année, la liste d'attente sera utilisée. En ce qui concerne les places disponibles en 5^e et en 6^e année, l'École internationale du Mont-Bleu favorisera les élèves qui résident dans son quartier et qui fréquentent déjà cette école et/ou des élèves ayant déjà suivi le programme de l'IB et qui proviennent d'une autre région ou d'un autre pays. La direction de l'école procédera à l'étude des dossiers scolaires des élèves et les places disponibles seront offertes à sa discrétion.

Conclusion

L'École internationale du Mont-Bleu a le souci d'offrir son programme au plus grand nombre d'enfants âgés de 5 à 12 ans résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais en tenant compte des modalités de cette politique.